

# TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION. — Analyse des tableaux.....	1 à CXLVIII
— Considérations sur les quartiers de préservation et d'amendement	LXXXVI

## TABLEAUX.

### I

#### TRANSFÈREMENTS.

Nos des tableaux.		
I.	— Répartition par catégorie spéciale des hommes et jeunes garçons transférés.....	4
I (bis).	— Répartition par catégorie pénale des femmes et jeunes filles transférées.....	8
II.	— Répartition des étrangers expulsés du territoire transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.	12
III.	— Répartition des condamnés transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse.....	13

### II

#### MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

I.	— Mouvement général d'entrée et de sortie.....	16
II.	— Répartition de la population suivant la juridiction et la pénalité.	20

V

COMPTE DES DÉPENSES (1868).

Nos des tableaux		Page s.
I.	— Dépenses des transfèremens.....	246
II.	— Dépenses des maisons centrales et établissemens assimilés... .	247
III.	— Dépenses des établissemens privés d'éducation correctionnelle.	248
IV.	— Dépenses des maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambre et dépôt de sûreté.....	249
V.	— Personnel des maisons centrales et établissemens assimilés. — Entreprise générale des services.....	252
VI.	— Personnel des maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Entreprise générale des services.....	256

---

DÉCRETS, ARRÊTÉS, CIRCULAIRES ET INSTRUCTIONS (ANNÉE 1868).

Frais de transfèrement par les convois civils et les compagnies de chemin de fer; envoi d'un tableau indicatif des catégories de prisonniers dont les frais de transport ne sont pas à la charge du budget de l'intérieur. (Circ. du 6 janvier.).....	265
Qualité du pain de ration. (13 janvier. ....	268
Détenus aliénés placés dans les hospices ou asiles spéciaux.....	268
État mensuel des condamnés tenus à l'isolement dans les maisons centrales. (15 février.).....	271
Règlement concernant le matériel et la comptabilité en matières et deniers du service central des voitures cellulaires. (27 février.).....	272
Exécution de la circulaire du 12 novembre 1867 sur l'exécution des peines dans les maisons centrales. (21 février.).....	276

### III

N <sup>os</sup> des tableaux		Pages.
I.	— Mouvement d'entretien et de sortie par établissement . . . . .	124
II.	— Répartition de l'effectif suivant la nature des crimes, délits, contraventions et suivant les juridictions . . . . .	132
III.	— Durée de la peine et de la correction . . . . .	136
IV.	— Département où les enfants ont été jugés . . . . .	140
V.	— Origine urbaine ou rurale, état civil . . . . .	148
VI.	— Ages . . . . .	150
VII.	— Religions . . . . .	152
VIII.	— Instruction . . . . .	154
IX.	— Professions agricoles ou industrielles antérieures ou actuelles . . . . .	158
X.	— Situation des familles . . . . .	160
XI.	— État religieux, moral et disciplinaire . . . . .	162
XII.	— État sanitaire . . . . .	166
XIII.	— Professions par établissement . . . . .	170
XIV.	— Récidives . . . . .	174
XV.	— Libérés . . . . .	176

### IV

#### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION. — DÉPÔTS ET CHAMBRES DE SURETÉ.

Tableau unique.	— Dépôts et chambres de sûreté . . . . .	182
I.	— Mouvement général d'entrée et de sortie . . . . .	184
II.	— Répartition de l'effectif suivant la situation légale . . . . .	208
III.	— Renseignements sur l'état sanitaire . . . . .	226
IV.	— État disciplinaire . . . . .	230
V.	— Industries . . . . .	666
VI.	— Répartition du produit du travail . . . . .	240

	Pages
jeunes détenus jugés par application de l'article 66 du Code pénal ne doivent pas être mentionnées quand on leur délivre des extraits de leur casier judiciaire. (8 décembre.).....	324
Demande des projets de budget (prisons départementales) pour l'exercice 1869. (10 décembre.).....	325
Rappel des prescriptions du règlement du 4 août 1864. (14 décembre.)....	326

	Pages.
Les greffiers comptables ne doivent pas faire d'avances aux agents des voitures cellulaires. (27 février.) . . . . .	277
Nouvelles instructions relatives à la préparation des états de proposition de grâce pour le 15 août. (15 mars.) . . . . .	277
Circulaire d'ensemble. (20 mars.) . . . . .	279
Lettre aux inspecteurs généraux pour leur tournée de 1868. (10 avril.) . . . .	300
Note jointe à la lettre d'instructions aux inspecteurs généraux. . . . .	302
Demande de propositions pour la mise en liberté de jeunes détenus, à l'occasion de la fête du 15 août. (6 mai.) . . . . .	307
Instruction ayant pour objet de constater les récidives parmi les individus sortis des quartiers de préservation et d'amendement. (26 mai.) . . . . .	308
Demande de renseignements au sujet des jeunes détenus indisciplinés ou condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement, qu'il y aurait lieu de placer dans des établissements correctionnels. (19 juin.) . . . . .	309
Les commissaires de police seront invités à répondre aux directeurs de maisons centrales, qui auront à leur demander des renseignements concernant les détenus à placer dans les quartiers d'amendement. (24 juin.) . . . . .	310
Interprétation des articles 24 du Code pénal et 273 du Code d'instruction criminelle. (6 juillet.) . . . . .	311
Note concernant les états mensuels des cachots et cellules. (29 juillet.) . . . .	313
Décision relative au régime des détenus pour dettes envers l'État. (4 septembre.) . . . . .	313
Frais d'entretien des détenus condamnés par les tribunaux de la principauté de Monaco. (12 octobre.) . . . . .	315
Rapport à l'empereur et décret sur les emplois civils à attribuer aux militaires congédiés, après dix ans de service. (24 octobre.) . . . . .	315
Invitation de faire dresser et transmettre le tableau de l'état sanitaire des condamnés extraits des maisons centrales et renvoyés en Corse. (17 novembre.) . . . . .	320
Instructions. — Demande du projet de budget des maisons centrales pour l'exercice 1869. (25 novembre.) . . . . .	321
Jeunes détenus. — Les jeunes détenus condamnés à deux ans d'emprisonnement doivent être envoyés dans les quartiers correctionnels. (27 novembre.) . . . . .	322
Note relative aux casiers judiciaires des jeunes détenus. (8 décembre.) . . . .	323
Les dispositions des jugements ou arrêts qui ont envoyé en correction les	